

COTISATIONS MENSUELLES	FORMULE MEDIUM		FORMULE CONFORT +	
	Général	Alsace-Moselle	Général	Alsace-Moselle
Enfant	34,57 €	20,66 €	50,78 €	31,52 €
- de 26 ans	34,57 €	20,66 €	50,78 €	31,52 €
de 26 ans à 30 ans	43,29 €	25,99 €	63,89 €	39,69 €
de 31 ans à 35 ans	54,35 €	32,62 €	80,17 €	49,59 €
de 36 ans à 40 ans	57,73 €	34,57 €	84,99 €	52,80 €
de 41 ans à 45 ans	61,10 €	36,80 €	90,08 €	55,86 €

COTISATIONS MENSUELLES	FORMULE MEDIUM		FORMULE CONFORT +	
	Général	Alsace-Moselle	Général	Alsace-Moselle
de 46 ans à 50 ans	67,83 €	40,69 €	100,22 €	62,01 €
de 51 ans à 55 ans	75,74 €	45,46 €	111,58 €	69,28 €
de 56 ans à 59 ans	88,68 €	53,29 €	125,67 €	77,87 €
de 60 ans à 69 ans	106,78 €	64,06 €	142,31 €	88,24 €
de 70 ans à 79 ans	131,46 €	78,91 €	175,22 €	108,75 €
80 ans et plus	150,89 €	90,49 €	195,74 €	121,32 €

Tous les montants en euros sont des forfaits par an et par personne protégée (sauf indication contraire). Ils s'ajoutent au remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des frais engagés. Ce tableau de garanties s'applique dans les conditions prévues au règlement mutualiste ou dans la notice d'information.

CONTRATS RESPONSABLES : La mutuelle est tenue de rembourser au moins à hauteur du Ticket Modérateur deux actes de prévention. Votre mutuelle a choisi les vaccins du calendrier vaccinal et l'examen de mesure de densité osseuse. En cas de non respect du parcours de soins : la Sécurité sociale vous rembourse moins et la mutuelle ne prend pas en charge cette sanction. Si votre garantie est supérieure à 100 % pour les spécialistes, une franchise de 8 € (montant au 01/04/2006 susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires) est déduite de la prestation versée par la mutuelle en cas de dépassement d'honoraires.

CONDITIONS D'ADMISSION : sont bénéficiaires des prestations versées en matière de frais de soins de santé :

- l'adhérent⁽¹⁾;
- son conjoint ou partenaire lié par un PACS ou concubin;
- les enfants à charge (jusqu'à 25 ans si étudiant).

DROIT D'ADMISSION : Les nouveaux adhérents acquittent lors de l'inscription un droit d'admission :

- de 7,62 € par famille sauf ceux qui justifient leur mutation d'une autre mutuelle pour les mêmes risques;
- de 4,08 € annuel par chef de famille (cotisation de membre).

DOCUMENTS À FOURNIR LORS D'UNE ADHÉSION :

- certificat de radiation de votre précédente mutuelle indiquant les risques pour lesquels vous étiez couvert;
- un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement des prestations;
- une copie de l'attestation de la carte vitale.

DÉLAIS DE CARENCE LORS D'UNE ADHÉSION OU AUGMENTATION DE GARANTIE :

(sauf pour les adhérents venant d'une autre mutuelle, pour les célibataires de moins de 25 ans, les jeunes ménages de moins de 30 ans, l'enfant déclaré dans les 3 mois qui suivent la naissance) :

- Maladie : 3 mois; soins et prothèses dentaires : 6 mois; maternité : 10 mois; chirurgie : 6 mois; obsèques : 3 mois; indemnités journalières : 3 mois.

COTISATIONS :

- par prélèvement le 10 de chaque mois.
- gratuité pour le troisième enfant et les suivants.

PIÈCES À JOINDRE AUX DEMANDES DE REMBOURSEMENT :

- **consultation, visite, pharmacie, soins dentaires, prothèses diverses :** décomptes originaux du régime obligatoire;
- **optique :** facture détaillée de l'opticien ou décompte du régime obligatoire;
- **cures thermales :** certificat de séjour, décompte du régime obligatoire;
- **maternité :** photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance;
- **prothèses dentaires, lunettes, lentilles refusées par la Sécurité sociale :** facture détaillée et codifiée des actes pratiqués selon la nomenclature de la Sécurité sociale.

CARTE D'ADHÉRENT : Elle est à présenter à tous les praticiens.

OPTIONS POSSIBLES :

- garantie Indemnités Compensatrices;

CHANGEMENT DE SITUATION : L'adhérent doit indiquer tout changement intervenant :

- dans sa domiciliation (adresse et modification bancaire);
- dans sa situation familiale (mariage, naissance, séparation, décès...);
- dans sa profession (changement de régime obligatoire, de caisse de Sécurité Sociale);
- enfant salarié, en apprentissage, fin d'études...

RÉSILIATION :

- par lettre recommandée un mois avant la date d'échéance (le 31 décembre);
- pour mutuelle obligatoire d'entreprise : résiliation à la fin du mois de réception de l'attestation d'employeur. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

PAIEMENT DES PRESTATIONS :

- les prestations sont établies au vu des décomptes (originaux délivrés par l'organisme du régime obligatoire). Les prestations versées ne peuvent être supérieures aux frais engagés. La forclusion intervient dans un délai de 2 ans à compter de la date des soins;
- date de paiement : hebdomadaire.

HOSPITALISATION : prise en charge formulée par nos soins, sur demande de l'Assuré avant l'intervention, sauf cas d'urgence.

(1) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs pratiqués dans l'établissement. (2) Pour les actes refusés par la Sécurité sociale, merci de nous adresser la facture ou la note d'honoraires précisant la codification de l'acte. Lorsque la garantie est exprimée en pourcentage, celui-ci tient compte du remboursement Sécurité Sociale qui aurait lieu dans le cadre d'un acte accepté. (3) Pour les implants dentaires (la Sécurité sociale n'intervient pas), le remboursement Mutuelle se calcule sur la base du tarif de convention d'une prothèse dentaire SPR50 (base de remboursement de la Sécurité sociale = 107,50 €). (4) Après 3 ans sans consommation de la garantie prothèses et implants dentaires. (5) Après 3 ans sans consommation de la garantie lunettes/lentilles et chirurgie de la myopie adulte. (6) Après 3 ans sans consommation de la garantie lunettes/lentilles enfant. (7) Après 3 ans sans consommation de la garantie appareils auditifs. (8) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à *haemophilus influenzae* B (par exemple, méningite). (9) Limite d'âge à l'adhésion : sans mutation d'une autre mutuelle, 50 ans; avec mutation d'une autre mutuelle : pas de limite d'âge.